

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Bois-le-Roi  
Seine et Marne

## Liste des emplacements réservés

Numéro	Nature	Bénéficiaire	Surface (en m <sup>2</sup> )	Parcelles
ER n°1	Aménagement du carrefour	Département	1267	OB463 ; OB4465 ; OB4464 ; OB4462 ; OB4461 ; OB4460 : OB1773 ; OB1772 ; OB1771 ; OB1770 ; OB1769 ; OB1768
ER n°2	Aménagement du carrefour	Département	604	OB4293 ; OB4292 ; OB4291 ; OB4290
ER n°3	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	1100	OB4463
ER n°4	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	202	OD0402 ; OD0401 ; OD0726 ; OD0400 ; OD0399 ; OD1243
ER n°5	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	60	OD0406
ER n°6	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	347	OD3206
ER n°7	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	71	OB0001
ER n°8	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	33	OB2435
ER n°9	Aménagement d'un chemin piétonnier	Commune	162	OD2885 ; OD2886 ; OD2883 ; OD2884

Fonds cartographique : Cadastre ©DGIFP 2020

## PIECE 3. MODIFICATION N°3

### Règlement graphique - Ensemble du territoire

Echelle : 1/5000e DOCUMENT APPROUVE

Architectes-Urbanistes :  
Letellier-Rivière  
52 rue Saint Georges  
75009 Paris  
Tel : 01.42.45.38.62  
email : rvlett@wanadoo.fr



### Prescriptions

- Espace boisé classé
- Secteur de protection et de développement de la diversité commerciale : linéaire commercial protégé
- Voie existante à conserver et à protéger
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Bande de 50 mètres de protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha
- Orientations d'aménagement et de programmation

### Eléments de paysage protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du CU

- Patrimoine remarquable (L.151-19)
- Petit patrimoine (L.151-19)
- Mare ou mouillère à préserver (L.151-23)
- Mur à protéger (L.151-19)
- Alignement d'arbres à protéger (L.151-19)
- Sentes et chemins (L.151-19)
- Parc ou jardin remarquable (L.151-19)
- Terrain cultivé à protéger en zone urbaine (L.151-23)

### Informations

- Forêt de protection
- Concession d'hydrocarbures ou de gaz
- Limite de secteurs soumis aux normes d'isolation phonique

Zonage	UB	UE	Na	Nd
UA	UC	UX	Nb	
UAA	UD	UY	Nc	

